

QUE FAIRE DE VOS DECHETS PENDANT LE CONFINEMENT ?

La continuité de la collecte des ordures ménagères est toujours assurée par les agents de Dinan Agglomération, tout comme le tri sélectif par les prestataires extérieurs. Toutefois, le confinement est le moment propice pour adopter de nouveaux comportements visant à réduire le volume des ordures ménagères. C'est aussi l'occasion d'adopter de nouvelles habitudes plus respectueuses de l'environnement. Nous vous proposons quelques dossiers thématiques dans lesquels vous pourrez piocher des gestes à adopter dès maintenant et pour l'après-confinement.

C'est également le moment de sensibiliser chacun à plus de civisme.

!/ \ : Nous sommes confrontés à des dépôts sauvages aux points de tri. C'est évidemment interdit et punissable d'une amende. Ces actes, irréflichs le plus souvent, ne respectent ni les gestes sanitaires en vigueur en ce temps de crise, ni l'environnement et encore moins le personnel communal ou communautaire.

Si vous n'avez pas la possibilité de mettre en place les solutions proposées dans cette publication, le mieux est de tout de même **garder vos déchets verts chez vous !**

Que faire des matières organiques

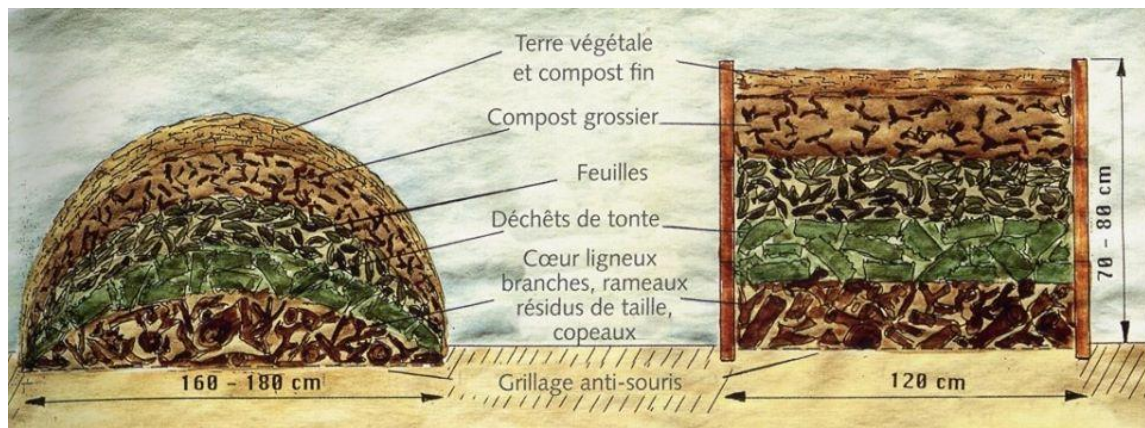
Pour ne pas accumuler des « déchets verts », on peut aussi éviter d'en produire, en différant à l'été la taille de sa haie ou de ses arbres car c'est la pleine saison de nidification chez les oiseaux. On peut aussi limiter sa tonte à certains espaces, faire des cheminements et conserver de l'herbe plus haute dans les endroits où l'on se rend moins.

Les déchets organiques incluent les végétaux ou déchets verts, les coquilles d'œufs, les épluchures de fruits et de légumes, les restes de thé, le marc de café... Incinérés (ce qui est formellement interdit chez les particuliers), ils produisent des gaz à effet de serre, alors qu'ils sont facilement transformables en engrais, en compost ou en gaz. Plus que des déchets, ce sont plutôt des matières premières précieuses : bien recyclés, ils peuvent produire de l'énergie ou enrichir la terre !

Il est donc primordial de les recycler pour qu'ils n'arrivent pas dans la poubelle « *tout-venant* ».

Quelles possibilités pour recycler ses biodéchets ?

- **Le compostage extérieur** (ou intérieur en l'absence de jardin : lombricompost ou bokashi). Le compost peut être déposé dans votre jardin, dans vos plantes vertes...
 - **Les animaux domestiques** (chiens, lapins, poules...).
 - **Le paillage avec les tontes de pelouses sèches, les feuilles et les branches d'arbres**, permettant notamment de réduire les arrosages, un bon paillage valant 10 arrosages !
 - **Fabriquer un amendement pour la terre avec quelques ingrédients simples, pour enrichir le sol en nutriments** (fruits, légumes abimés, épluchures, marc de café ou de thé, mixés avec de l'eau).
 - **La culture en lasagnes** dont le principe consiste à créer un support de culture, en alternant des couches de matière organique verte, humide, azotée et des couches de matières organiques marron, sèche et carbonée, comme une lasagne.
-



Une autre piste est aussi la réduction du gaspillage alimentaire : acheter au plus juste, prévoir ses repas de la semaine en amont pour adapter sa liste de courses et cuisiner les restes.

INFO COMPLEMENTAIRE :

COVID-19 – MODALITES D'ACCUEIL DES DECHETS VERTS ISSUS DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES ESPACES VERTS (Paysagiste, entreprise d'entretien des espaces verts, CESU ...) DISPOSANT D'UN BADGE PROFESSIONNEL

Ouverture exceptionnelle des Déchèteries de MATIGNON, LA LANDEC, EVRAN à compter du vendredi 17 avril 2020, les mardis et jeudis de 8h à 10h et les vendredis de 16h à 18h

EXCLUSIVEMENT POUR LES PROFESSIONNELS !

+ d'infos www.dinan-agglomeration.fr